

II

LE DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

<http://histoire.univ-littoral.fr/>



Femme enseignant la géométrie

II. LE DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

1. BIENVENUE AU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le Département d'Histoire de l'Université du Littoral - Côte d'Opale (ULCO) vous souhaite la bienvenue dans cet établissement à taille humaine. Nos effectifs relativement modestes nous permettent, en effet, un meilleur suivi des étudiants, dans un cadre convivial et propice aux études (le bâtiment, du XVIII^e siècle, est un ancien séminaire et un ancien musée). De plus, la disponibilité des enseignants et la proximité des bibliothèques mettent tous les atouts de votre côté. Alors, bonne rentrée et bon courage !

Le **Conseil de Département (C.D.)** vote le budget du département et prépare le programme des enseignements. Il participe aussi, dans la limite de ses attributions, à la vie universitaire au sein du département. Il est composé des enseignants-chercheurs élus et de 3 représentants étudiants.

2. ORGANISATION DU DÉPARTEMENT

* VOS INTERLOCUTEURS

Les enseignants

Karine BERTHAUD (CC) Paléographie moderne
 François BONINI (CC) Didactique du Français
 Christian BORDE (MCF) Histoire contemporaine
 Florent COLLART (CC) Grec ancien
 Danielle COURTEMANCHE (MCF) Histoire médiévale
 Maxime DELLIAUX (CC) Méthodologie universitaire
 Bruno DURIER (PRAG) Latin
 Nil FAVIER (CC) Histoire contemporaine
 Daphné GONTIKA (MCF) Histoire ancienne
 Mickaël HÉNOCCQ (PRAG) Géographie
 Isabelle HEMBERT (PRAG) Anglais
 Jonathan HENEMAN (CC) Expression écrite et orale
 Vincent HERBERT (MCF) Géographie
 Christine JÉHANNO (MCF) Histoire médiévale
 Anthony JOUVENEL (PRAG) Géographie
 Agathe LEYSSENS (MCF) Didactique de l'histoire
 Gaëlle MAILLY (CC) Didactique des mathématiques
 Sébastien MARTIN (MCF) Histoire moderne
 Yannick MÉVEL (PRAG) Didactique de l'histoire et géographie
 Sébastien NOFFICIAL (CC) Histoire contemporaine
 Alexandra PIERRÉ-CAPS (ATER) Histoire ancienne
 Jean-Louis PODVIN (PR) Histoire ancienne
 Jean-Philippe PRIOTTI (MCF-HDR) Histoire moderne
 Éric ROULET (PR) Histoire moderne
 Laura SIMS (ATER) Anglais
 Claire SOUSSEN (PR) Histoire médiévale
 Romain WADOUX (CC) Histoire moderne
 Laurent WARLOUZET (PR) Histoire contemporaine

Le directeur du département

Éric ROULET

Le personnel administratif

Le secrétariat pédagogique
 Yann DELCLOQUE

Centre de ressources informatiques

Dominique MARQUANT (Technicien)
 Jean-Marc PILLIÈRE (MCF)
 Jean-Claude VERLIE (PRCE)

N.B : Les noms des enseignants sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles de modifications. Les noms des enseignants en langues et en activités sportives seront communiqués à la rentrée.

Les sigles

ATER :	Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche
CC :	Chargé de Cours
HDR :	Habilité à diriger des recherches
PRCE :	Professeur certifié
PRAG :	Professeur agrégé
MCF :	Maître de Conférences
PR :	Professeur des Universités

* LES RESPONSABLES DE FORMATIONS

LICENCE 1 - 3

- Responsable de la **LICENCE 1** Christian BORDE
- Présidente du Jury de la **LICENCE 1** Christine JÉHANNO
- Responsable de la **LICENCE 2** Christine JÉHANNO
- Président du Jury de la **LICENCE 2** Mickaël HÉNOCCQ
- Responsable de la **LICENCE 3** Mickaël HÉNOCCQ
- Président du Jury de la **LICENCE 3** Christian BORDE
- Membres des Jurys **L1, L2, L3** Tous les enseignants de l'année concernée.

MASTER RECHERCHE I-II

- Responsable du **MASTER I & II** Laurent WARLOUZET
- Président du Jury du **MASTER I & II** Éric ROULET

MASTER ENSEIGNEMENT I-II

- Responsable du **MASTER I & II** Jean-Louis PODVIN
- Président du pré-jury du **MASTER I & II** Jean-Louis PODVIN

DOCTORAT : Durée : 3 à 4 ans. Limite maximale autorisée à 6 ans après dérogation.

- Responsable du lien avec l'**ÉCOLE DOCTORALE** Laurent WARLOUZET

ERASMUS : Mobilité internationale des étudiants

- Responsable du programme Erasmus Danièle COURTEMANCHE

PROJET PROFESSIONNEL PERSONNALISÉ

- Responsable du programme PPP Éric ROULET

TUTORAT

- Responsable du tutorat Christian BORDE

3. L'ORGANISATION DES ÉTUDES

* L.M.D.

Dans le cadre de l'harmonisation des cursus d'enseignement supérieur européens, le cursus universitaire s'organise autour de trois diplômes nationaux : la Licence, le Master et le Doctorat. Cette organisation, dite **L.M.D.**, permet d'accroître la mobilité des étudiants européens¹, la mobilité entre disciplines et entre formations professionnelles et générales.

Le diplôme national de Licence se prépare en **six semestres**. Il se substitue à l'ancien diplôme d'études universitaires générales (D.E.U.G.) en deux ans suivi de la licence en un an.

À l'issue de la licence, les étudiants peuvent préparer le diplôme de **Master** qui sanctionne des parcours types de formation initiale ou continue répondant à un double objectif :

- Préparer les étudiants, via les études doctorales, à se destiner à la recherche.
- Leur offrir un parcours menant à une qualification et une insertion professionnelle de haut niveau.

À l'issue du cursus Master, les étudiants peuvent s'inscrire en vue de préparer un **Doctorat**.

* LES INSCRIPTIONS

L'**inscription administrative** est annuelle ; elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales.

L'**inscription pédagogique** est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement. Pour cette inscription s'adresser au secrétariat pédagogique².

Le **nombre d'inscriptions** sur l'ensemble du niveau **Licence** est limité selon les modalités suivantes :

- Un redoublement de droit de chaque année d'études.
- Le président de l'université garde la possibilité d'octroyer une ou plusieurs inscriptions supplémentaires.

¹ Voir p. 7.

² Voir p. 4.

- La dérogation pour année supplémentaire concerne les étudiants n'ayant validé aucun semestre dans l'année d'études en cours, au-delà de la 2^{ème} inscription administrative.

Les étudiants qui ont interrompu leurs études depuis trois ans au moins et ceux qui ont déjà validé un niveau Licence bénéficient de nouveau du droit aux inscriptions annuelles tel que défini ci-dessus

Le nombre d'inscriptions en Master 1 n'est pas limité.

Voir : <http://www.univ-littoral.fr/formation/inscription.htm>

* **ECTS : EUROPEAN CREDIT TRANSFER SYSTEM**³

Qu'est-ce qu'un système de crédits ? Le système de crédits permet d'attribuer des crédits à toutes les composantes d'un programme d'études.

Qu'est-ce que l'ECTS ? Le système européen de transfert et d'accumulation de crédits est un système centré sur l'étudiant, fondé sur la charge de travail à réaliser par l'étudiant afin d'atteindre les objectifs du programme qui se définissent en termes de connaissances finales et de compétences à acquérir.

Pourquoi instaurer l'ECTS ? L'ECTS facilite la lecture et la comparaison des programmes d'études pour tous les étudiants, tant locaux qu'étrangers. Il facilite également la mobilité et la reconnaissance académique.

Quelles sont les caractéristiques essentielles de l'ECTS ? L'ECTS repose sur le principe selon lequel le travail à fournir par un étudiant à plein temps pendant une année universitaire correspond à 60 crédits. Les crédits ECTS ne s'obtiennent qu'après l'achèvement complet du travail à fournir, et après l'évaluation appropriée des résultats de la formation. Ces résultats correspondent à un ensemble de compétences définissant ce que l'étudiant saura, comprendra ou sera capable de faire après avoir achevé son parcours de formation, quelle qu'en soit la durée.

Des crédits sont attribués à toutes les composantes d'un programme d'études. Les résultats de l'étudiant sont sanctionnés par une note locale ou nationale. Les grades sont attribués aux étudiants ayant réussi, selon l'échelle de réussite suivante :

A les 10 % meilleurs ; B les 25 % suivants ; C les 30 % suivants ; D les 25 % suivants ; E les 10 % restants
FX et F, utilisés pour les étudiants en échec.

Le **contrat d'études** comprend la liste des cours à suivre avec les crédits ECTS qui seront accordés pour chaque cours. Cette liste doit être acceptée par l'étudiant et le responsable académique de l'établissement concerné. En cas de transfert de crédits, le contrat d'études doit être accepté par l'étudiant et les deux établissements concernés avant le départ de l'étudiant. Il doit être actualisé immédiatement en cas de changement de cours après l'arrivée dans l'établissement d'accueil.

Le **relevé de notes** présente les résultats de l'étudiant avec la liste des cours suivis, les crédits obtenus, les crédits locaux ou nationaux le cas échéant, les crédits locaux et les grades ECTS correspondants. En cas de transfert de crédits, le relevé de notes de l'étudiant sortant doit être émis par l'établissement d'origine avant son départ, et celui de l'étudiant entrant par l'établissement d'accueil au terme de la période d'études.

Voir : http://ec.europa.eu/education/programmes/socrates/ects/index_fr.html

* **L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES**

Chargé de mission : Isabelle LEFEBVRE

Correspondante : Vanessa STREET

Responsable administrative : Sophie DELCOUR

L'enseignement des langues pour non-spécialistes via le Centre de Ressources en Langues (CRL)/ **LANSAD** (Langues pour Spécialistes et Autres Disciplines) a commencé à la rentrée 2000-2001. En fonction des exigences du diplôme préparé, de ses acquis et de ses objectifs, l'étudiant pourra poursuivre l'étude de langues commencée dans le secondaire et/ou débiter l'apprentissage de langues en grand débutant :

- Poursuite d'études en : allemand, anglais, espagnol
- Grand débutant en : allemand, anglais, chinois, espagnol, italien, néerlandais, grec ancien, latin.

Les cours d'anglais sont organisés par groupes de niveau propres au Département Histoire. Les autres cours sont communs à plusieurs formations et les étudiants regroupés par niveau. Des tests de niveau sont organisés lors de la pré-rentrée.

Les capacités en langues seront évaluées au moyen de plusieurs épreuves⁴.

Vous veillerez à bien définir votre LV1 pour l'année entière au moment de la rentrée et à vous inscrire au Centre de Langues, que vous choisissiez l'allemand, l'espagnol, le néerlandais, l'italien ou le chinois en LV1, LV2 et/ou LV3. L'inscription en anglais (LV1 uniquement) se fait auprès de votre secrétariat pédagogique et/ou lors du test de positionnement.

Voir : <http://crl.univ-littoral.fr/>

³ Voir p. 15.

⁴ Voir p. 20.

4. LES DISPOSITIFS D'AIDE AUX ÉTUDIANTS

* LE TUTORAT

Enseignant responsable : Christian BORDE

Le **tutorat d'accueil** a pour but de faciliter l'arrivée des nouveaux étudiants en L1 : il vous aidera à découvrir l'université et ses services, mais aussi à évaluer les difficultés que vous pouvez rencontrer dans vos études.

Le **tutorat d'accompagnement** consiste en une aide individualisée offerte aux étudiants de première et deuxième année de Licence qui le désirent : les tuteurs (étudiants de Master) sont à votre disposition : ils vous apporteront des conseils méthodologiques et vous feront profiter de leur expérience au sein de l'université.

Tous les étudiants ont le droit de fréquenter ce tutorat, mais sont surtout **très fortement incités à le fréquenter les étudiants en difficulté.**

* LE PRREL

Enseignant responsable : Christian BORDE

Les partenaires du monde universitaire se mobilisent pour permettre à des jeunes issus de familles modestes de préparer et de réussir leur entrée dans l'enseignement supérieur : le **Programme Régional de Réussite en Études Longues (PRREL)**, financé à 100% par la Région Hauts-de-France, accompagne les jeunes selon un processus d'orientation allant de Bac-3 à Bac+3. Sont prioritairement concernés les :

- Étudiants inscrits en L1 ou L2, titulaires d'un baccalauréat technologique ou de série générale sans mention et prioritairement boursiers.
- Étudiants inscrits en L3, titulaires d'un baccalauréat professionnel ou technologique et d'un BTS ou DUT ou DEUST et prioritairement boursiers.

PRREL est assorti d'un suivi pédagogique personnalisé par un enseignant référent ; une aide méthodologique et/ou disciplinaire opérée grâce à un tutorat hebdomadaire dispensé par des étudiants plus avancés dans leurs études ; un accompagnement dans l'élaboration du projet personnel et professionnel ; une aide semestrielle de 500 euros, versée sous réserve d'assiduité, deux fois au maximum sur la totalité du programme PRREL ; du soutien en expression écrite et orale en L1 ; du soutien en anglais en L2 ; une remise à niveau ; une immersion culturelle ou professionnelle en relation directe avec la formation ou le projet du bénéficiaire.

Le PRREL RÉUSSITE accompagnera, sous réserve de places disponibles, les étudiants volontaires tout au long des semestres de leur formation. Les dossiers de candidature, disponibles dès début septembre, sur simple demande à l'adresse mël [prrel-reussite@univ-littoral.fr], doivent être remis au référent pédagogique de votre composante.

Voir : http://www.nordpasdecals.fr/jcms/c_5184/reussir-en-etudes-longues

* LE HANDICAP

Enseignant responsable : Christian BORDE

Les étudiants en situation de handicap bénéficient d'un accompagnement permettant un parcours universitaire réussi. L'équipe Handicap'ulco se mobilise pour compenser au mieux les difficultés quotidiennes en cas de handicap en mettant en œuvre des moyens matériels et humains. Les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagements d'études ou d'examens.

Bureau de la Vie Étudiante (BVE), 03 28 23 73 46 ; 03 28 23 74 41. handicap.etudiants@univ-littoral.fr

5. LA MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS

Les études supérieures sont composées de trois cycles : La Licence composée de trois années, le Master de deux années, et le Doctorat de 3 années. Les étudiants peuvent à tout moment suivre une partie de leur formation à l'étranger grâce au système des ECTS (European Credit Transfer System)⁵ dans le cadre du programme ERASMUS.

* ERASMUS

Enseignant responsable : Danielle COURTEMANCHE

ERASMUS (European Action Scheme for the Mobility of University Students) est un programme d'échange d'étudiants et d'enseignants entre les universités et les grandes écoles européennes.

Les mobilités Erasmus permettent aux étudiants de l'Enseignement Supérieur de suivre une partie de leur cursus dans une université européenne avec laquelle l'ULCO a signé un accord de partenariat.

Les étudiants peuvent obtenir une bourse pour effectuer une période d'études dans un autre établissement européen, à partir de la deuxième année d'études, pour une durée comprise entre 3 mois (90 jours minimum) et 12 mois.

La période d'études effectuée à l'étranger est encadrée par l'établissement d'envoi (français) et l'établissement d'accueil. Elle est reconnue pour l'obtention **du diplôme en France** grâce aux crédits ECTS et au contrat d'études que l'étudiant et les enseignants concernés signent avant le départ.

! Attention aux dates d'inscriptions au programme Erasmus qui sont annoncés au courant du premier semestre.

Voir : http://international.univ-littoral.fr/?page_id=27

⁵ Voir p. 15.

6. FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE

* Le PPP

Enseignant responsable : Éric ROULET

Le but du PPP ou Projet Professionnel Personnalisé est d'aider à construire un ou plusieurs projets professionnels viables et réalisables en tenant compte du marché de l'emploi et évidemment de leur orientation professionnelle.

Les étudiants suivent chaque année un module PPP de la L1 au M2 :

- En L1, l'étudiant est sensibilisé sur la diversité des métiers possibles en fonction de sa formation au travers des conférences réalisées par des professionnels.
- En L2, l'étudiant travaille sur l'identification de ses compétences (savoirs, savoir-faire et savoir-être) pour ainsi définir la poursuite d'études.
- En L3, l'accent est mis sur la réflexion de la place du stage dans la formation.
- En M1 l'étudiant affine son projet professionnel et le confronte au marché de l'emploi.
- En M2, l'étudiant doit organiser un événement en lien avec l'emploi et impliquant des acteurs du monde économique.

Durant ces cinq années, une sensibilisation à l'entrepreneuriat est également prévue.

Un outil informatique est également utilisé pendant ces séances « : le PEC (Portefeuilles d'Expériences et de Compétences). Utilisé par 35 Universités Françaises, le PEC est une méthode et un outil numérique pour aider l'étudiant à identifier et valoriser ses compétences et savoir-faire.

Voir : http://www.univ-littoral.fr/profils/docs/communiqués_dossiers/dossier_14_licences.pdf

* Les STAGES⁶

Enseignant responsable : enseignant responsable de l'année⁷

Les stages sont fortement conseillés. Ils ont pour objectifs :

- Développer la connaissance du milieu professionnel.
- Réaliser un travail personnel dans un cadre bien défini.
- Valider son orientation professionnelle et son choix de filière.

Dans le cadre de la découverte du monde professionnel, un stage, non obligatoire, d'une durée maximale d'un mois à temps plein, massé ou filé, peut avoir lieu durant l'année, entre le 1^{er} octobre et le 30 avril. Ce stage devra être préalablement accepté par l'enseignant responsable d'année et se dérouler en dehors des heures d'enseignement. Dans le mois qui suit la fin du stage, l'étudiant devra fournir au responsable d'année, enseignant tuteur, un rapport de stage qui sera évalué et comptabilisé en bonus.

* LES CERTIFICATIONS

CLES ET CERTIFICATION EN LANGUES : CLES 1 et 2

La certification au CLES ou toute autre certification en langues (sous réserve de validation par la Commission LANSAD) est intégrée dans la formation en L3 (semestre 6) et en M2 (semestre 9)⁸. Cette certification représente 50% de la note semestrielle de langue 1. Le CLES (ou la certification en langue) doit donc être présenté dans la langue choisie en langue 1.

Toute autre certification que le CLES pourra faire l'objet d'une validation par la Commission LANSAD. Par ailleurs, une certification (CLES ou autre) obtenue antérieurement à la L3-S6 ou au M2-S9 sera prise en compte par la Commission LANSAD.

Le CLES 2 sera réservé aux seuls L3 et M2 ayant un niveau B1 ou supérieur lors d'un test de positionnement.

Le CLES 1 sera réservé aux seuls L3 et M2 ayant un niveau inférieur à un niveau B1 lors d'un test de positionnement et aux étudiants en échec à la session CLES 2 de l'année.

CONTACTS : Vanessa Street, correspondante de LANSAD et responsable CLES pour Boulogne : Vanessa.Street@univ-littoral.fr ; Sophie DELCOUR, Responsable administrative LANSAD/CRL/CLES pour l'ensemble de l'université : lansad@univ-littoral.fr / 0321994187 ; Delphine DELBART, Secrétaire CLES pour Boulogne : cles.boulogne@univ-littoral.fr Voir : <http://www.univ-littoral.fr/formation/cles.htm>

⁶ Voir p. 19.

⁷ Voir p. 5.

⁸ Voir p. 20.

CERTIFICATION INFORMATIQUE ET INTERNET (C2i)

Le Certificat informatique et internet est un certificat national.

Le niveau 1 en Licence atteste les compétences dans la maîtrise des outils informatiques et des technologies d'information et de la communication. Il vous permet d'acquérir des compétences utiles à la poursuite de vos études et à l'entrée dans la vie professionnelle.

Le cours de « Compétences numériques » de 24 h TD au semestre 2 de la L1 permet de valider les compétences nécessaires à la certification de niveau 1 (voir les modalités sur http://c2i.univ-littoral.fr/cours_cn.pdf)

Remarques importantes :

- Le cours de « Compétences numériques » est obligatoire et son évaluation est prise en compte pour la L1.
- Le C2i est un certificat national (indépendant de la licence) : l'inscription est volontaire mais fortement conseillée (ce certificat ne nécessite pas de travail supplémentaire).
- La moyenne aux « Compétences numériques » n'implique pas forcément la certification. Il faut valider toutes les compétences pour avoir le C2i (pas de compensation).

Calendrier des examens du C2i 2018/2019 : tout au long de l'année

* **L'INSERTION PROFESSIONNELLE**

Responsable : Fabienne GERARD

Ce module facultatif mais vivement conseillé aux étudiants de Licence 3 et de Master.

L'unité consacrée à l'**insertion professionnelle** est un module d'une durée de **12 à 18 heures** permettant de mener une réflexion sur les **atouts et compétences** de l'étudiant et sur son propre **marché de l'emploi** afin de mettre en œuvre son **projet personnel et professionnel** et bien démarrer une **recherche d'emploi ou de stage**.

Méthodes de travail : Les méthodes utilisées sont le travail en sous-groupes et les échanges entre les participants et les animateurs.

Séances sont d'une *durée de 3 heures*.

- **Séance 1 : Atelier de travail sur le thème du Bilan** : un travail individuel portant sur l'appropriation de ses acquis en termes de savoirs théoriques en compétences pratiques, directement utilisables sur le marché de l'emploi.
- **Séance 2 : Atelier de travail sur le thème du Projet** : les étudiants doivent ensuite élaborer leur projet professionnel et personnel à l'aide d'annonces d'offres d'emploi qu'ils ont trouvées et qu'ils ont préalablement passées au crible à l'aide d'une grille de lecture.
- **Séance 3 : Atelier de travail sur le thème du Marché** : un travail est mené sur le marché de l'emploi : entreprises, secteurs d'activité, fonctions et postes exercés à l'aide du fonds documentaire des Centres du SUAIOIP.
- **Séance 4 : Table ronde sur la lettre de motivation et le CV** : conseils sur la rédaction des outils de candidature, règles à respecter sur la forme et le fond.
- **Séance 5 : (facultative) Atelier de travail sur la lettre de motivation et le CV** : correction par plusieurs animateurs des lettres de motivation et des CV des étudiants en réponse à une offre d'emploi.
- **Séance 6 : (facultative) Table ronde et atelier sur l'entretien de recrutement** : processus de recrutement, enjeux de l'entretien, conseils pratiques pour préparer un entretien, échanges d'expérience et entraînement au jeu des questions/réponses.
- **Simulations d'entretien** : *environ 1 heure*. Entraînement à l'entretien d'embauche avec une **simulation individuelle d'entretien** réalisée par des professionnels de l'association EGEE.

Le **Bureau Insertion Professionnelle** propose deux types de modules :

- Des modules dits « **transversaux** » ouverts aux inscriptions volontaires pour les étudiants de Licences 3, Master 1 et 2 à Dunkerque et Boulogne :
- Session d'Automne 2017 : se renseigner auprès du SUAIOIP.
- Session de Printemps 2018 : se renseigner auprès du SUAIOIP.
- Ces modules peuvent également être proposés en unité libre de Licence 3. Quelques places sont alors réservées aux étudiants des formations concernées. L'inscription reste cependant obligatoire.
- Les heures sont prises en charge par le SUAIOIP.
- Des modules dits « **obligatoires** » mis en place dans une formation spécifique. Ce module est alors apparent dans le descriptif de formation. Une note et 2 ECTS sont attribués.
- Les heures sont alors prises en charge par la formation.

Pour toute information complémentaire, contactez **Fabienne GERARD** Bureau Insertion Professionnelle – SUAIO 03 21 30 40 44. Bibliothèque universitaire (site Saint-Louis), 62200 Boulogne-sur-Mer

suaiobg@univ-littoral.fr

* LES DÉBOUCHÉS

Avec une Licence d'Histoire vous pouvez poursuivre vos études :

- Master enseignement (MEEF) pour préparer les concours de l'Éducation Nationale, par exemple : Professeur des Écoles ; CAPES ; CAFEP ; CAPLP ; CAPES agricole⁹. Il est fortement conseillé de réaliser d'abord un M1 ou un M1-M2 recherche avant de passer en master enseignement.
- Master recherche¹⁰.
- Poursuite des études en intégrant une école supérieure, par exemple : École du Louvre ; École Nationale du Patrimoine ; École des Chartes ; École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques ; Écoles de journalisme ; Instituts d'Études Politiques.
- Licence professionnelle.
- Master professionnel (tourisme, patrimoine, documentation...).

La Licence permet de passer des concours administratifs de la Fonction publique nationale (douanes, impôts, ministère des affaires étrangères, défense nationale) et de la Fonction publique territoriale (bibliothèques, conservation du patrimoine).

Avec un Master d'Histoire vous pouvez poursuivre vos études :

- Agrégation (après le Master 2).
- Thèse de Doctorat (après le Master 2).

Le Master permet d'intégrer par concours des institutions de recherches comme le CNRS.

LE PLAGIAT

Au cours de vos études, vous aurez de nombreux travaux personnels à réaliser. L'université met en garde les étudiants contre le « copier-coller » des informations prélevées sur les sites internet, dans les livres d'auteurs, les rapports de stage, les journaux, etc. ... Le fait de recopier en intégralité un texte ou même une phrase sans la mettre entre guillemets et citer la source constitue un PLAGIAT. Le PLAGIAT consiste plus généralement à reproduire et à présenter comme étant le résultat de ses propres travaux, tout ou partie de documents rédigés par un ou plusieurs autres auteurs sans contribution ni réflexion personnelle de l'étudiant et sans mention du nom du ou des auteurs de ces documents.

Le PLAGIAT effectué dans le cadre des études est considéré comme une fraude commise à l'occasion d'un examen. L'ÉTUDIANT PLAGIAIRE est susceptible d'être sanctionné par la SECTION DISCIPLINAIRE DE L'UNIVERSITÉ.

Les SANCTIONS DISCIPLINAIRES prévues par le décret n° 92-657 du 13 juillet 1992 modifié relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur, sont les suivantes :

- ◆ *L'avertissement.*
- ◆ *Le blâme.*
- ◆ *L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de 5 ans ; cette sanction peut être prononcée avec sursis, si l'exclusion n'excède pas deux ans.*
- ◆ *L'exclusion définitive de l'établissement.*
- ◆ *L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de 5 ans.*
- ◆ *L'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur.*

⁹ Voir p. 54.

¹⁰ Voir p. 51.